



Examen de remise

La remise est une mesure rare et extraordinaire qui fournit à un contribuable un allègement de l'impôt fédéral, de pénalités, d'intérêts ou d'autres dettes de l'Agence du revenu du Canada (l'Agence).

Avant de demander un examen de remise, posez-vous les questions suivantes :

Avez-vous fait les premières démarches pour régler votre dette?

Il existe de nombreuses façons de régler votre dette auprès de l'Agence.

Si vous n'êtes pas d'accord avec les raisons de votre dette, vous pouvez :

- répondre à toute demande d'information ou de documents provenant de l'Agence, puisque cela pourrait régler le problème ou réduire le montant que vous devez
- modifier vos déclarations de revenus des années antérieures pour corriger les erreurs ou les omissions ou pour demander des prestations et des crédits auxquels vous avez droit
- déposer un avis d'opposition pour contester officiellement le montant que vous devez ou interjeter appel devant les tribunaux

Si vous êtes d'accord que vous devez le montant, mais que vous avez de la difficulté à le payer, vous pouvez :

- demander de conclure une entente de paiement avec l'Agence
- demander un allègement des pénalités et des intérêts en vertu des dispositions d'allègement pour les contribuables

Pour trouver le secteur approprié de l'Agence pour discuter de ces options, consultez la page canada.ca/arc-coordonnees.

Pourquoi demandez-vous un examen de remise?

La remise s'agit d'une mesure de dernier recours. Après avoir recouru à toutes les autres options, vous pourriez être en mesure de demander un examen de remise si l'un des cas suivants s'applique à votre situation :

- **Vous éprouvez une situation financière extrêmement difficile.** Cela signifie que vous ne pouvez pas à la fois payer votre dette et subvenir à vos besoins de base.
- **Votre dette est le résultat de circonstances extraordinaires comme une maladie grave entraînant des limitations physiques ou mentales.**
- **Vous devez un montant en raison d'une erreur commise par l'Agence et vous avez pris des mesures pour éviter ou corriger cette erreur.**

Vous pourriez également être en mesure de demander un examen de remise pour d'autres raisons extraordinaires. Pour en savoir plus à ce sujet, y compris les situations qui ne sont pas susceptibles d'être prises en considération pour un examen de remise, visitez le site Web canada.ca/arc-remise.

Comment pouvez-vous demander un examen de remise?

Pour demander un examen de remise, envoyez une lettre à l'Agence en incluant les renseignements suivants :



Vos **renseignements personnels** (nom au complet, numéro d'assurance sociale, adresse postale et numéro de téléphone)



L'**année d'imposition** ou la **période** visée par la demande



Les **montants en dollars** et le **type de dettes** (par exemple, l'impôt fédéral sur le revenu, les intérêts ou les pénalités) visés par la demande



Un **historique** détaillé des montants, y compris la **raison** pour laquelle vous les devez et **toutes les étapes ou les mesures** que vous avez prises



Une **explication détaillée** des raisons pour lesquelles vous demandez un examen



Les **documents à l'appui** de votre demande (par exemple, les dossiers médicaux provenant d'un médecin concernant votre maladie si une maladie grave a mené à votre endettement)



Une **divulgence complète de vos renseignements financiers** si vous demandez une remise en raison d'une situation financière extrêmement difficile. Ceci peut inclure de remplir le formulaire RC921, Formulaire de divulgation financière de remises pour les particuliers, disponible à canada.ca/arc-formulaires, ou de fournir toute information similaire dans un format différent



Des **copies de toute communication** avec l'Agence au sujet des montants

Où envoyer votre demande

En ligne:

Soumettez votre demande en ligne en utilisant le service « Soumettre des documents » dans Mon dossier. Sélectionnez « Envoyer une demande de remise ».

canada.ca/mon-dossier-arc

Par la poste:

Envoyez votre demande par la poste à l'adresse suivante :

Section des remises
Direction de la politique législative
Direction générale de la politique législative
et des affaires réglementaires
Place de Ville, Tour A, 5e étage
320, rue Queen, Ottawa (Ontario) K1A 0L5



Vous voulez en savoir plus?

Allez à canada.ca/arc-remise.

